

BULLETIN MUNICIPAL

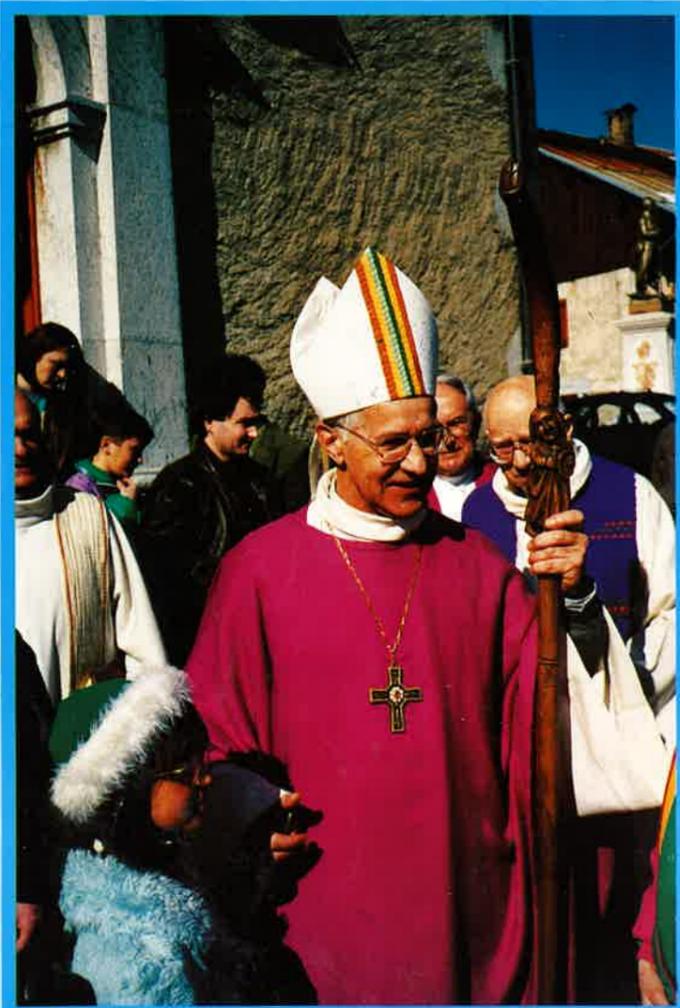
vivre à



boègeve

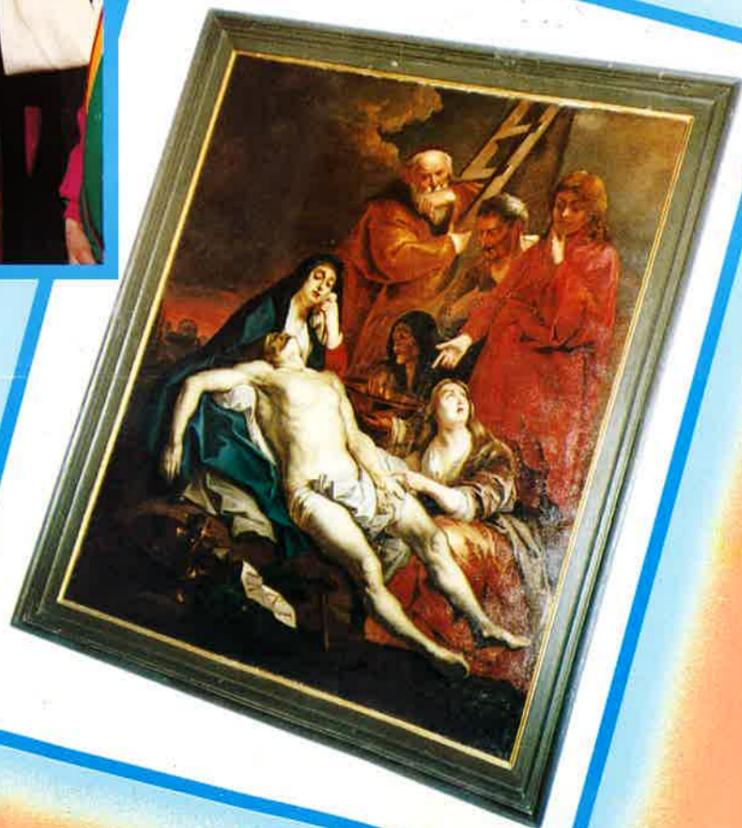
N°6 - ANNEE 1989/1990

inauguration de l'église le 24 février 1991



L'inauguration de notre église en présence de :
 Monseigneur Barbier, évêque du diocèse d'Annecy
 Le père Salvat
 Le père Berthoud
 Le père Bossonnet
 Le père Janin
 Le père Burnier

Descente de la Croix
 Tableau d'origine flamande
 restauré par Mademoiselle Allard
 Restauration des peintures intérieures de l'église par les éts Porret



Sommaire

Le mot du Maire	1
Le Conseil Municipal.....	2
Les délégués aux différents Syndicats / La liste des Commissions Municipales	2-3
Le personnel communal / BOGEVE et sa population / Les permis de construire délivrés en 1989/90 / Fiche signalétique / BOGEVE-SERVICE / Etat civil 1989-1990	3
La vie scolaire.....	4-5
Les réalités de la gestion communale	5
a) comparatif compte administratif 1989-1990	
b) principaux investissements réalisés depuis 1989	
c) projets d'investissements	
d) la fiscalité	
les contributions directes	6-7
les subventions	7
e) nos participations aux divers syndicats	8
La situation des Brasses	9
BOGEVE et sa voirie	10-11
BOGEVE et son réseau d'eau	12
A propos du cimetière	11
A propos des ordures	13
BOGEVE face à son avenir :	
le P.O.S.....	14
La parole aux associations.....	14 à 23
A propos de la poste.....	24
Le coup de cœur d'un nouveau Bogèvan,	24

Le mot du maire



Le Maire de notre commune à la tribune du Sénat

Chers administrés,

J'ai le plaisir de vous présenter, au nom du Conseil Municipal, notre Bulletin communal n° 6 - 1989-1990.

Je me dois, à cette occasion, de remercier nos collègues Conseillers Municipaux partis volontairement en 1989, ainsi que nos collègues élus ou réélus au printemps de la même année. Remerciements également à nos employés communaux.

Le concours actif et dévoué que nous apportent les élus et les employés, est le meilleur gage de notre réussite au service des 675 habitants de Bogève.

Quels sont nos projets aujourd'hui ?

1°) Equiper nos locaux scolaires pour l'ouverture d'une 4^{ème} classe à la rentrée de septembre prochain ;

2°) Elaborer consciencieusement un projet de POS (Plan d'Occupation des Sols). Notez bien que le document d'urbanisme a été prescrit sur la

commune de Bogève, comme sur les quatre communes du Syndicat des Brasses, conformément à la Loi Montagne de 1985 et plus particulièrement à l'article L. 145-9 du Code de l'Urbanisme ;

3°) Procéder dès que possible à des travaux d'entretien et ravalement sur les Bâtiments de l'Ecole (dite de garçons) et de la Poste. Il faudra attendre pour cela les subventions du Conseil général ;

4°) Notre projet de salle polyvalente, stoppé pour l'instant pour des raisons financières qui résultent surtout de deux hivers sans neige.

Au-delà des projets réalisés, en cours, ou envisagés, nous voulons surtout que Bogève garde son âme de village montagnard, où convivialité et amitié permettront à chacun de trouver sa place et d'être heureux.

Raymond BOUVIER



Composition du Conseil Municipal (de gauche à droite)

Personnes assises :

Maryse CHARDON (secrétaire de mairie)
Jean-Claude FOREL (2^e adjoint)
Odile BOVET
Raymond BOUVIER (Maire)
Martine BAUD-GRASSET
René BOUVIER (1^{er} adjoint)
Nicole LAUPIN

Personnes debout :

Joseph ROCH Claude JULLIARD
Robert GAVARD Jean-Paul CHARDON
Jacky GOY
Joseph PINGET
Etienne GRILLET
Bernard BOUVIER
Patrick CHARDON

SYNDICAT INTERCOMMUNAL HIRMENTAZ-MIRIBEL :
René BOUVIER, Bernard BOUVIER

LISTE DES COMMISSIONS MUNICIPALES DE BOGEVE

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS LOCAUX : René BOUVIER, Odile BOVET, Claude JULLIARD, Martine BAUD-GRASSET, Joseph PINGET, Bernard BOUVIER

COMMISSION AIDE SOCIALE ET SOLIDARITÉ :

René BOUVIER, Nicole LAUPIN, Claude JULLIARD, Odile BOVET, Jean-Paul CHARDON, Etienne GRILLET

COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS, ANIMATION LOCALE :

Responsable : Jean-Claude FOREL
Jean-Paul CHARDON, Joseph ROCH, Patrick CHARDON, Joseph PINGET

COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX

Responsable : Patrick CHARDON
René BOUVIER, Jacky GOY, Etienne GRILLET, Bernard BOUVIER

COMMISSION URBANISME ET CONSTRUCTION ET ENVIRONNEMENT :

Responsable : René BOUVIER
Claude JULLIARD, Joseph PINGET, Joseph ROCH, Jean-Claude FOREL, Robert GAVARD, Martine BAUD-GRASSET
COMMISSION SCOLAIRE :
Responsable : Odile BOVET
Jean-Claude FOREL, Patrick CHARDON, Nicole LAUPIN, Jacky GOY

COMMISSION EAU, ASSAINISSEMENT, TRAVAUX, VOIRIE :

Responsable : René BOUVIER
Jean Claude FOREL, Jean Paul CHARDON, Joseph ROCH, Patrick CHARDON, Joseph PINGET

COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION :

Responsable: Martine BAUD-GRASSET
Bernard BOUVIER, Nicole LAUPIN, Claude JULLIARD, Jacky GOY.

LE PERSONNEL COMMUNAL
UNE EQUIPE AU SERVICE DE LA COLLECTIVITE :

- Maryse CHARDON : Secrétaire de Mairie,
- Pierre JORAT : Agent Communal, Conducteur d'engins,
- Anne-Marie PINGET : Agent de Service Spécialisé, Aide-Maternelle
- Armand CHARDON : Agent Communal qui a fait valoir ses droits à la retraite à partir d'avril après des années de bons et loyaux services.
Nous lui exprimons ici notre plus vive gratitude et souhaits d'heureuse retraite.

BOGEVE ET SA POPULATION

Le recensement de 1990 fait apparaître une augmentation sensible de la population de notre commune. Nous passons ainsi de 490 habitants en 1982 à 675 habitants en 1990 soit une augmentation de 38 % en 9 ans.

Pour votre information, le canton de la Vallée Verte a recensé en 1990 4.800 habitants (+ 28%). Il est en tête du département pour l'accroissement moyen de la population.

PERMIS DE CONSTRUIRE DELIVRES EN 1989 et 1990

(Y compris les déclarations de travaux)
1989 : 24
1990 : 17

FICHE SIGNALITIQUE DE BOGEVE

SES COMMERCES

- 2 alimentations,
- 1 débit de tabac,
- 1 fromagerie,
- 4 débits de boissons,
- 1 magasin de presse,
- 2 magasins de sports,
- 5 hôtels ou restaurants,
- 1 pension de famille,
- 2 négociants en bestiaux
- 2 colonies de vacances,
- 1 maraîcher

SON ARTISANAT

- 8 menuisiers-charpentiers,
- 1 scieur,
- 2 électriciens,
- 1 peintre,
- 2 maçons,
- 1 taxi et transport en commun,
- 1 plombier,
- 1 ramoneur.
- 1 décorateur aérographe
- 1 architecte d'intérieur

AUTRES RENSEIGNEMENTS

- Superficie de la commune :756 hectares
- Nombre d'électeurs :500
- Altitude du chef-lieu:925 mètres
- Nombre de salariés frontaliers :... 35
- Nombre d'agriculteurs:22

BOGEVE SERVICE

Quelques adresses et numéros de téléphone

HORAIRES DE LA MAIRIE

Téléphone : 50 36 62 08
Ouverture : lundi et vendredi de 14 à 16 h et de 19 à 20 h
Samedi de 9 h.30 à 12 h

Permanence du Maire et des Adjointes
lundi et vendredi de 19 à 20 h

Permanence du Maire
samedi de 10 à 12 h

GROUPE SCOLAIRE

Directrice : Madame Annie PINGET
Téléphone : 50 36 63 66

POMPIERS

Composer le 18
GYMNASE: Contactez le Syndicat d'Initiative de la Vallée Verte, téléphone : 50 39 11 28

GENDARMERIE DE BOEGE

Téléphone : 50 39 10 03

PRESBYTERE

Monsieur le Curé Régis BURNIER
Résidence : Presbytère de BOEGE
Téléphone : 50 39 10 35

ASSISTANTE SOCIALE

Permanences : tous les mardis de 9 à 12 h
Maison Bosson - 74420 BOEGE
Téléphone: 57 39 02 33

tous les vendredis de 9 h à 11 h 30
Ancienne gare - 74250 VIUZ-EN-SALLAZ - Téléphone : 50 36 96 96

PERCEPTION DE BOEGE

Téléphone : 50 39 10 43

TAXI

Monsieur Jean BABE
Téléphone : 50 36 62 77

CLINIQUE DE SAVOIE ANNEMASSE

Téléphone : 50 92 07 22

HOPITAL D'ANNEMASSE

Téléphone : 50 87 40 40

CENTRE DE SOINS INFIRMIERS DE BOEGE

Maison BOSSON
Téléphone : 50 39 12 22

NAVETTE DE TRANSPORT BOGEVE-ANNEMASSE assurée par la S.A.T

Du lundi au Vendredi
Départ chef-lieu BOGEVE 6h45
Arrivée ANNEMASSE 7h15
(place de l'Etoile)
Départ ANNEMASSE 17h20
Arrivée chef-lieu BOGEVE 18h

NOS JOIES, NOS PEINES

ETAT-CIVIL 1989-1990

Naissances

CHOLLET Elodie	10/3/89
DESJACQUES Robert	21/10/89
DOXIN Kevin	23/11/89
DUBOSSON Stéphanie	20/12/89
DUFOURD Julien	28/3/89
FOREL Diane	19/2/89
DESMARCHELIER Anthony	22/8/90
FOREL Adrien	25/4/90
LANGÉAC David	25/11/90
PLAISANCE Florian	6/6/90
SAILLET Mathilde	26/11/90

Mariages

BAUD-GRASSET Louis et DURAND Dominique	14/10/89
FERY Dominique et PIANA Fabienne	14/10/89
BOUVIER Antoine et BUECHE Nathalie	29/7/89
FOREL David et CHABRY Nathalie	30/9/89
LELEU Philippe et GAVARD Fabienne	17/6/89
SOUFFLET Martial et TRELAT Marie	26/8/89
BOGARD Sylvestre et BROUTIN Véronique	6/10/90
NICOUD Michel et BONNEAU Arlette	29/9/90
SALMON Marc et COLPIN Patricia	6/1/90

Décès

BONNEFOY-CUDRAZ Marcelle	25/8/89
BOUVIER Louis	19/11/89
FAVRE Olga	25/4/89
JANIN Francois Roger	7/4/89
CHARDON Jules	6/1/90
CHARDON Renée	2/1/90
PARCHET-ROSSET Constant Francis	5/1/90

EFFECTIFS PREVUS POUR LA RENTREE 1991-1992

- a) Une classe de 20 élèves composée de :
 - C.M.2 : 10 élèves
 - C.M.1 : 10 élèves
- b) Une classe de 22 élèves composée de :
 - C.E.2. : 2 élèves
 - C.E.1 : 20 élèves
- c) Une classe de 25 élèves composée de :
 - C.P. : 11 élèves
 - Grande section maternelle : 14 élèves
- d) Une classe de 29 élèves composée de :
 - moyenne section maternelle : 13 élèves
 - petite section maternelle : 16 élèves



Classe dirigée par Madame Pinget



Classe dirigée par Monsieur Klein



Classe dirigée par Madame Berchet

Il est projeté, en accord avec l'Association "LA STEPHANOISE", d'établir la cantine dans le local de la Salle des Fêtes faisant office de cuisine.

OUVERTURE D'UNE QUATRIEME CLASSE

L'Inspection Académique nous a officiellement accordé l'ouverture d'une quatrième classe pour la rentrée prochaine.

Elle sera installée dans l'actuelle salle de la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal a pris toutes dispositions, notamment budgétaires, pour assurer l'équipement de cette classe.



TRANSPORT SCOLAIRE

Notre "car bleu", après douze ans de bons services, se trouvait dans un état de vétusté avancé et ne répondait plus aux normes de sécurité. Nous avons donc fait l'acquisition d'un nouveau car qui a été mis en service au début de l'année. Il est doté d'une capacité de 46 places adultes ou 64 places d'enfants de moins de 12 ans.

Le transport scolaire (C.E.G. et primaire) est désormais effectué en toute sécurité.

Devant l'importance de cet investissement (détaillé dans la rubrique "investissements réalisés"), nous demandons à chaque passager de veiller à la propreté de ce véhicule.

Le Conseil Général subventionne le transport scolaire à raison de 593 F. par jour scolarisé (soit 104.000F. pour l'année scolaire).

Les réalités de la gestion communale

COMPARATIF COMPTE ADMINISTRATIF 1989-1990

LIBELLE	31/12/89	31/12/90	Ecart
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Denrées et fournitures	88 767	84 003	- 4 764
Frais de personnel	426 808	479 789	52 981
Impôts et taxes	15 788	16 976	1 188
Entretien matériels, voies et réseaux	228 678	217 572	-11 106
Participations aux syndicats intercommunaux	608 101	760 943	152 842
Allocations et subventions	45 895	54 165	8 270
Frais de gestion générale	83 897	70 440	-13 457
Intérêts des emprunts	813 022	874 543	61 521
Charges exceptionnelles			
Charges antérieures	3 715	9 305	5 590
Prélèvements pour investissements	510 596	385 032	-125 564
Total des dépenses	2 825 267	2 952 768	127 501
RECETTES			
Produits de l'exploitation (eau & assainissement)	439 229	430 367	- 8 862
Locations immeubles	182 000	202 212	20 212
Produits financiers	1 02	2 304	2 202
Recouvrements - subventions	689 666	528 936	-160 730
Dotations versées par l'Etat	655 350	627 686	-27 664
Impôts indirects	203 564	186 551	-17 013
Contributions directes	798 938	842 951	44 013
Produits exceptionnels	77	5 203	5 126
Produits antérieurs	234 855	378 514	143 659
Total des recettes	3 203 781	3 204 724	943
Excédent de clôture - fonctionnement	378 514	251 956	-126 558
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Remboursements capital emprunts	509 725	567 583	57 858
Règlement dettes moyen terme	1 499	11 904	10 405
Acquisitions biens meubles et immeubles	166 390	14 737	-151 653
Travaux de bâtiments et génie civil	1 841 376	1 646 253	-195 123
Acquisition titres et valeurs	69 775	92 897	23 122
Total des dépenses	2 588 765	2 333 374	-255 391
RECETTES			
Excédent d'investissement reporté	352 395	232 126	-120 269
Subventions d'équipements	100 000	734 306	634 306
Prélèvement sur fonctionnement	510 596	385 032	-125 564
Participations à des travaux d'équipement	350 817	567 744	216 927
Emprunts	1 250 000	700 000	-550 000
Aliénations de biens meubles et immeubles			
Recouvrements créances long ou moyen terme	257 083	266 530	9 447
Total des recettes	2 820 891	2 885 738	64 847
Excédent de clôture - Investissement	232 126	552 364	320 238

Le Compte Administratif, contrairement au budget qui n'est qu'une prévision, a comme fonction de faire le bilan, au 31 décembre de chaque année, de la situation financière de la commune.

Il est divisé en section de fonctionnement et section d'investissement.

Section de fonctionnement en 1990
 - dépenses : 2 952 768 F.
 - recettes : 3 204 724 F.
 - excédent de clôture : 251.956 F.

Cet excédent, indicateur d'une gestion saine, constitue l'autofinancement. Il va servir à couvrir une partie de la dette annuelle en capital ou à financer des investissements nouveaux.

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles sont composées:

- pour 29,6 % (soit 874.543 F.) par des remboursements d'intérêts d'emprunts ayant été octroyés pour financer des investissements

- pour 25,7 % (soit 760.943 F.) par les paiements de nos participations aux divers syndicats intercommunaux.

Nature des investissements	Coût total T.T.C.	Subventions obtenues	Emprunts contractés
Aménagement du Chef-lieu	1 186 595	325 800	750 000
Réfection de l'église (participation paroisse et Stéphanoise) (don chorale Vallée Verte) (don d'un prêt contracté par la paroisse)	1 236 699	560 157 116 400 3 600	500 000
Acquisition du Car Scolaire	830 000	374 000	450 000
Divers équipements sportifs	216 188	81 500	
Solde aménagement du terrain des Chaix	326 260		200 000
Travaux de voirie dont : Réfection du Pont de Dravasson Drainage du Clos-Michaud et des Mougis Aménagements divers	433 780		
Equipements terrains de sports	43 100		
Aménagements sportifs chef-lieu	61 100		
Goudronnages voiries	542 212		500 000
Acquisitions matériel divers	89 223		
Total des principaux investissements T.T.C.	4 965 157	1 521 457	2 400 000
Montant hors taxes	4 186 473		

Commentaire 1 :

Il y a lieu de préciser que la subvention de 81.500 F. figurant ci-dessus a été obtenue auprès du Conseil Général en deux temps soit :
- 50.000 F. (premier arrêté)
- 31.500 F. (deuxième arrêté)

Ces sommes ont été affectées en totalité aux équipements sportifs scolaires du chef-lieu.

Commentaire 2 :

La somme de 4 965 157 F. comprend la T.V.A. (778.684 F.). Cette taxe est reversée à la commune deux ans après son paiement. Ainsi, si l'on prend l'exemple du car, le coût net à la charge de la commune se calcule de la manière suivante :

- Prix d'achat T.T.C. : 830.000 F.
- T.V.A. :130 000 F.
- Prix d'achat H.T. : ...700 000 F.
- Subventions :374 000 F.
- Coût à la charge de la commune326 000 F.

Commentaire 3 :

Montant des annuités

Emprunts payés en	Capital	Intérêts	Total de l'annuité
1989	509.725	813.022	1.322.747
1990	567.583	874.543	1.442.126



PROJETS D'INVESTISSEMENTS

LE CONSTAT :

Les investissements réalisés à ce jour ont été très importants. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Cependant :

- a) le recours à l'emprunt a ses limites,
- b) le taux des impôts locaux doit être maîtrisé.

D'autre part, chacun sait que notre commune est membre du Syndicat des Brasses. Chacun sait que ce Syndicat, malgré une saison d'hiver 1990-1991 relativement satisfaisante, est dans une situation financière difficile.

En conséquence, nos projets d'investissements sont conditionnés par la dette de la station. Nous consacrons dans les pages qui suivent un chapitre spécial sur la station.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PROJÉTÉS

- Extension du réseau d'eau et d'assainissement
"Le Chef-Lieu"- "Les Verts"- "Le Bosson",
"Le Nant" - "Les Fontaines" avec poses de bornes-incendie.

- Renforcement du réseau électrique dans les secteurs de "La Farguesaz", "Le Jorat", "Le Nant", "Les Verts".

- Dernière tranche d'aménagement du chef-lieu comprenant.

1) Aménagement d'un trottoir en bordure de l'école maternelle et autour de la cabine téléphonique.

2) Aménagement du talus en face de la Mairie.

- Aménagement d'une aire de repos dans les combles de l'école maternelle.

- Mise en place de ralentisseurs aux entrées du chef-lieu.

Le Conseil Municipal, conscient du danger provoqué par l'allure souvent excessive des véhicules qui traversent notre chef-lieu, a demandé aux Services de l'Equipement d'étudier plusieurs projets.

LA FISCALITE

Les recettes de la commune proviennent essentiellement :

- du produit des contributions directes,
- des subventions,
- du produit de l'exploitation (eau et assainissement),
- de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Les contributions directes représentent 26 % des recettes de fonctionnement de la commune.

- La taxe d'habitation : elle est établie au nom des personnes qui ont, au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, la disposition ou la jouissance d'une habitation.

- la taxe foncière sur les propriétés bâties : elle est due par les propriétaires ou usufruitiers des immeubles bâtis.

- la taxe foncière sur les propriétés non bâties : elle concerne l'ensemble des propriétés non bâties.

- la taxe professionnelle : elle s'applique aux commerces et aux entreprises. Elle est basée sur la valeur locative des immobilisations corporelles et sur le montant des salaires ou des recettes. Cette taxe pénalise l'emploi et l'investissement. Elle est devenue inutilement complexe. Son poids est dissuasif pour beaucoup d'entreprises.

Face à la réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat en 1990 et à l'augmentation de notre participation aux divers Syndicats Intercommunaux, nous avons été contraints d'augmenter pour la première fois depuis de nombreuses années les taux des impôts locaux à l'exception de la taxe professionnelle.

TAUX EN VIGUEUR DANS LE CANTON DE BOEGE EN 1991

Communes du canton	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe professionnelle
Boège	12,21 %	11,16 %	64,72 %	12,39 %
Boège	8,01 %	9,10 %	73,16 %	19,72 %
Burdignin	9,21 %	7,00 %	76,20 %	9,62 %
Habère-Lullin	8,83 %	10,61 %	67,69 %	10,99 %
Habère-Poche	10,41 %	9,68 %	77,31 %	14,86 %
Saint-André	7,01 %	7,44 %	59,27 %	9,60 %
Saxel	7,25 %	6,97 %	36,51 %	12,09 %
Villard	6,72 %	6,43 %	63,36 %	11,04 %
Moyenne départementale	9,71 %	10,61 %	47,55 %	25,48 %

Ventilation du produit fiscal pour 1991 des quatre taxes locales pour Boège

Taxes	Bases notifiées	Prévision de recette	Pourcentage
Taxe d'habitation	4 928 000	394 733	46,07 %
Foncier bâti	2 639 270	240 174	28,03 %
Foncier non bâti	111 490	81 566	9,52 %
Taxe professionnelle	711 850	140 377	16,38 %
TOTAL		856 850	

Pour 1991, le vote du budget n'entraînera aucune majoration des taux des impôts locaux hormis la taxe d'habitation qui augmentera de 4,98 %.

Il faut bien reconnaître que les valeurs locatives des quatre taxes ne traduisent plus la réalité économique. Quant à leurs modalités de calcul, elles sont extrêmement complexes.

Devant ce constat, les valeurs locatives cadastrales du foncier bâti et du foncier non bâti vont être révisées conformément à la loi du 30 juillet 1990.

Les subventions représentent une autre source de revenus importante pour la commune. Les taux de subventions versées par le Conseil Général sont, dans de nombreux secteurs, fonction du classement financier de la commune. Ainsi, BOGEVE étant situé en 172^{ème} position sur 291 communes dans le nouveau classement, elle peut bénéficier, cette année, des taux de subventions suivant :

- constructions scolaires : 45 %
- rénovation de bâtiments communaux : 45 %
- adduction d'eau : 40 %
- assainissement : 35 %
- réserves foncières : 25 %

CLASSEMENT FINANCIER DES COMMUNES DE LA VALLEE VERTE CLASSEES PAR ORDRE DECROISSANT

Commune	Recettes fiscales pondérées par habitant	rang 1991	rang 1990	rang 1986
SAINT-ANDRE	+ 1 538	48	164	211
HABERE-LULLIN	+ 826	111	113	105
SAXEL	+ 642	137	133	114
HABERE-POCHE	+ 617	143	132	133
VILLARD	+ 498	171	172	138
BOGEVE	+ 462	177	148	201
BURDIGNIN	+ 221	222	204	160
BOEGE	+ 163	235	173	167

Nous rappelons que la commune de BOGEVE fait partie de cinq syndicats.

-SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES du canton de BOEGE qui a en charge les affaires suivantes :

- a) collège, gymnase, piscine,
- b) centre de secours, pompiers,
- c) service de collecte des ordures ménagères et déchetterie,
- d) chalet office du tourisme intercommunal,
- e) réémetteurs de télévision

Comprend les huit communes du canton de BOEGE.

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES BRASSES chargé de l'équipement et de l'exploitation du Massif des Brasses et du plateau de ski de fond de "Plaine-Joux".

Comprend les communes de BOGEVE, ONNION, SAINT-JEOIRE et VIUZ-EN-SALLAZ.

-SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE HIRMENTAZ-MIRIBEL chargé de diverses opérations touristiques.

Il comprend les communes de BELLEVAUX, BOEGE, BOGEVE, HABERE-LULLIN, HABERE-POCHE, MEGEVETTE.

Les gîtes ruraux de "La Mouille" ont été financés par l'intermédiaire de ce Syndicat.

- SYNDICAT DE CYLINDRAGE DU CANTON DE BOEGE chargé des problèmes et matériel de voirie, assure notamment l'exécution des "programmes groupés", goudronnage en liaison avec la Subdivision de l'Équipement Ponts et Chaussées de BOEGE/SAINT-JEOIRE.

-SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE

Après le programme arrêté par le Conseil Municipal, ce syndicat procède aux travaux d'extension et renforcement du réseau électrique.

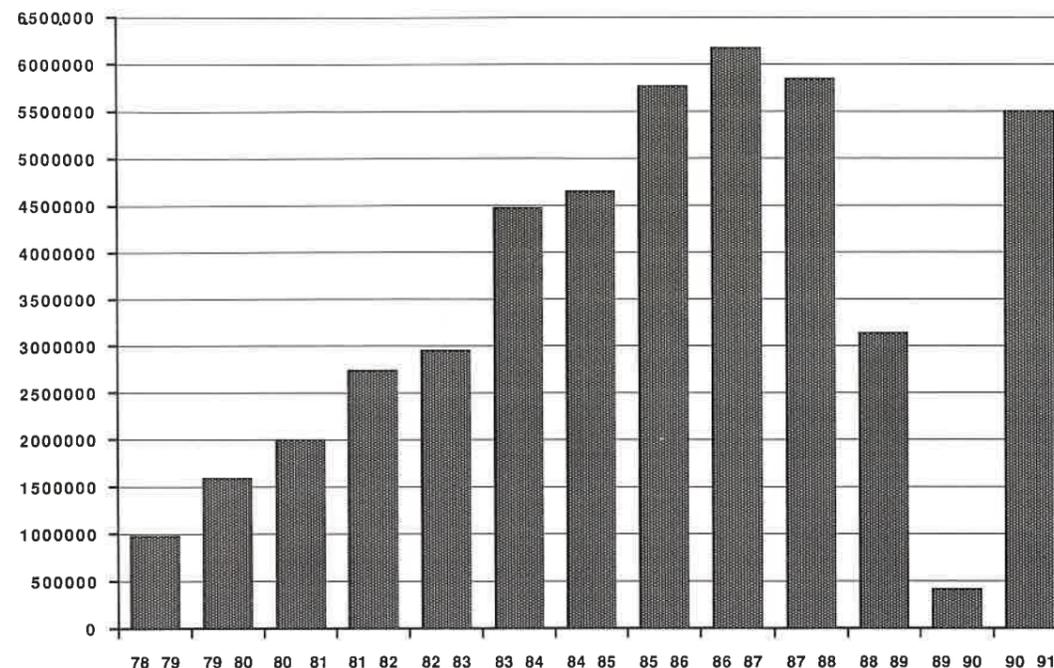
Il assure également nos travaux d'éclairage public avec les subventions suivantes :

- renforcement du réseau électrique (80 %)
- extension du réseau électrique (50 %)
- éclairage public (40 %).

Notre appartenance aux divers syndicats intercommunaux rappelés ci-avant nous a permis, grâce à une bonne entente intercommunale, de mener à bien des réalisations qui n'auraient pas pu être financées par notre seule commune.

la situation des brasses

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE 1978 A 1991 DE LA STATION DES BRASSES



Les trois principales sources de revenus de la station sont :

- le chiffre d'affaires (variable d'une saison à l'autre),
- la Dotation Touristique (versée chaque année par l'Etat),
- la participation des quatre communes.

A) LE CHIFFRE D'AFFAIRES dont vous trouvez l'évolution dans le tableau ci-dessus, a été en forte progression jusqu'en 1987 puisque de 1 000 000 de F. en 1978, il a atteint 6 200 000 F. en 1987.

Ensuite, l'insuffisance ou l'absence quasi totale de neige a placé notre station, comme tant d'autres, dans l'impossibilité de rembourser ses annuités d'emprunts.

Devant cette situation, le Conseil Général a réglé, en avance de fonds, la somme de 4 420 000 F. représentant le montant de l'annuité d'emprunts qu'il avait cautionnés.

Par contre, la demande d'une "subvention d'équilibre" sollicitée auprès du Ministère de l'Intérieur, conformément à l'article 235-5 du Code des Communes, n'est pas satisfaite à ce jour.

B) LA "DOTATION TOURISTIQUE" versée chaque année par l'Etat aux communes ou groupements de communes touristiques est, dans notre cas, attribuée directement au Syndicat des Brasses pour un montant d'environ 1 000 000 de F.

Il faut savoir que cette dotation est fonction du nombre et de la capacité d'hébergement des hôtels, colonies de vacances, meublés de tourisme recensés sur chacune des quatre communes.

C'est ainsi que le montant propre à BOGEVE a représenté, en 1990, la somme de 243 000 F.

C) LA PARTICIPATION ANNUELLE de chacune des quatre communes, qui était de seulement 65 000 F. depuis des années, a été portée à 125 000 F. en 1989 puis à 200 000 F. en 1990.

Si l'on se hasarde à faire quelques précisions sur six ans, connaissant

- les annuités d'emprunts,
- les charges approximatives de personnel,
- les charges approximatives de fonctionnement, on constate qu'il faut réaliser, à chaque saison d'hiver, un chiffre d'affaires d'environ 7 000 000 de Francs pour assurer l'équilibre

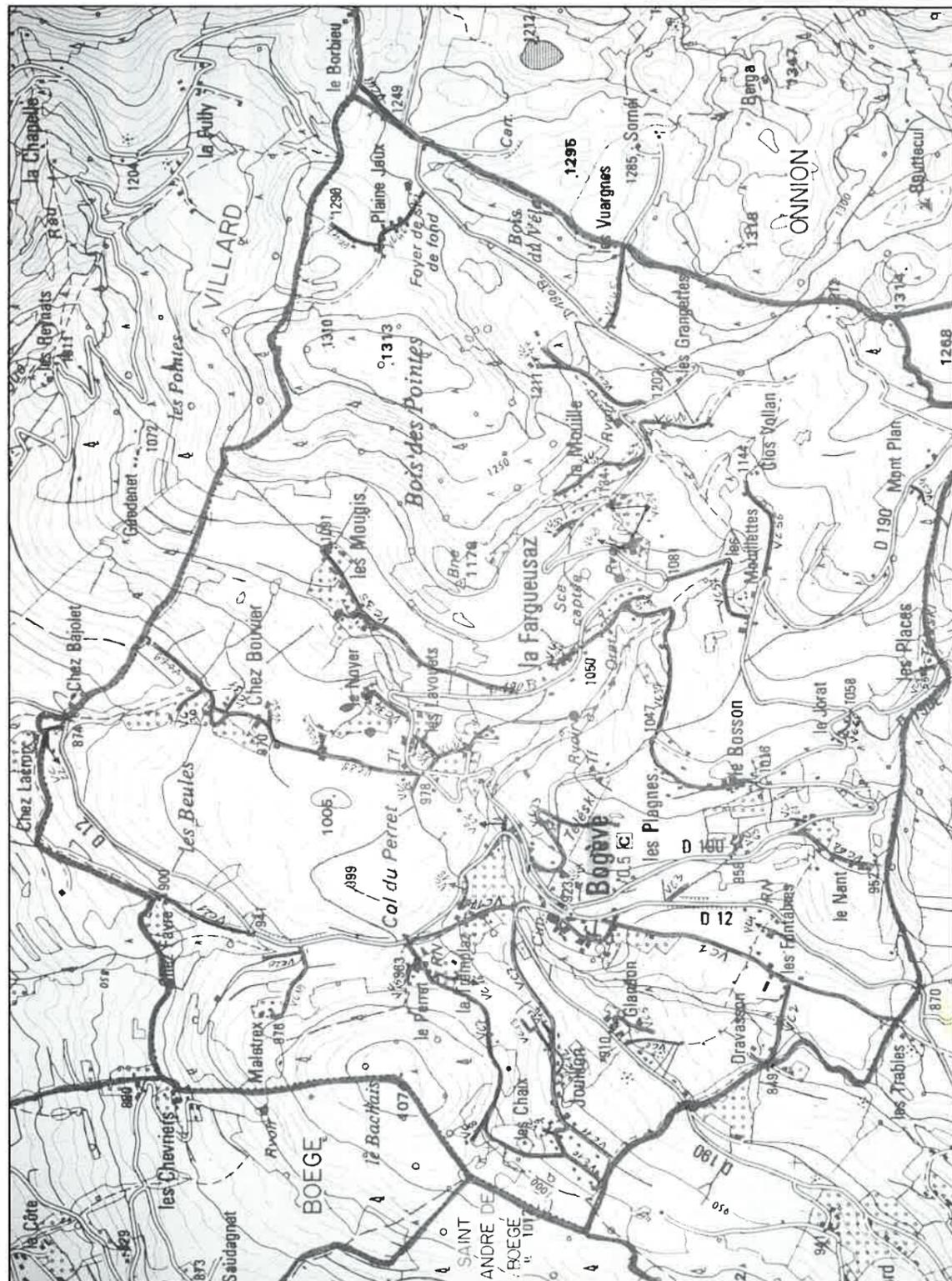
financier. Ce chiffre n'est pas hors de portée si nous avons le nerf de la guerre, à savoir LA NEIGE. D'autres stations, similaires aux Brasses au niveau de leurs équipements et de leur domaine skiable, ont, certes grâce à un enneigement meilleur compte tenu de leur altitude, largement dépassé ce seuil de 7 000 000 de Francs.

Cependant, ne soyons pas pessimistes. Si nous retrouvons de vrais hivers, si les vacances de février et de Pâques sont mieux étalées à l'avenir et si nous développons le tourisme d'été, les Brasses vivront. C'est une impérieuse nécessité économique pour BOGEVE.

PARTICIPATIONS FINANCIERES DE BOGEVE AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX EN 1990

Nom du syndicat	Montant de la participation
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples	205 314
Syndicat Départemental d'électricité	243 463
Syndicat d'Hirmentaz	109 945
Syndicat des Brasses	200 000
Total pour 1990	758 722





Carte du réseau routier communal

TABLEAU RECAPITULATIF DE NOS VOIES COMMUNALES CLASSEMENT 1987

N°	Appellation	longueur en M.
1	Le Bourg - Les Trables	1050
2	Dravasson	345
3	La côte	80
4	Fontaines d'en Haut	110
5	Glandon N° 1 (Soleillette)	260
6	Glandon N°2 (Maisons Chardon)	80
7	Jouillon (cimetière- Col du Perret)	1 900
8	Jouillon (Andrieux)	50
9	Les Chaix (Terrain Foot)	90
10	Les Chaix (Lotissement Haut)	200
11	Les Chaix (Lotissement bas)	180
12	Jouillon (village ancien)	90
13	Les Chaix (lotissement n° 3)	140
14	Le Thovex (lotissement n°1)	50
15	Le Perret n°1 haut du village	90
16	le Perret n° 2 (desserte Pellet)	110
17	la Tremplaz	300
18	La Tremplaz partie haute	180
19	Malatrex	330
20	Préveret	140
21	Chez Favre	350
22	Chez Lacroix	130
23	Le Croue	650
24	Clos Michaud	50
25	La fruitière (entre CD 12 et 190)	50
26	Les lavoets n° 1	260
27	Les Lavoets n° 2 (entre VC 26 et CD 190)	135
28	Croix des lavoets	70
29	Chez Bouvier - le Sougy	1 180
30	Chez le Blanc	185
31	Chez Bovet (en direction Mougis)	40
32	Chez Bouvier (Emma et Léontine)	60
33	Chez Bouvier (René)	70
34	Le Noyer	185
35	Les Mougis	1 140
36	Fargueusaz	115
37	Fargueusaz - le Bosson	1 325
38	Fargueusaz Lotissement communal	115
39	La Mouille - La Grange	105
41	Le Saix	350
42	La Grangette	320
43	La Grange au Curé	430
44	Bolindar	110
45	Les Vuargnes	265
46	Plaines Joux	300
47	Chez Caquet	210
48	Borbieu	150
49	La Mouille d'en Bas	90
50	La Mouille d'en Bas	60
51	La Mouille d'en Haut	70
54	Mont Plan	50
56	Clos Vollan	400
57	Les Mouillettes d'en haut	500
59	Les Places	70
60	Le Jorat	80

61	Nant d'en Haut	75
62	Le Nant	220
63	Les Verts	75

voies du chef-Lieu.....496

total longueur diverses voies communales16 301 m

CHEMINS FORESTIERS

Nous serons amenés à réglementer les débardages et transports de coupes de bois compte tenu des dégâts ou préjudices causés aux parcelles, limites de parcelles et chemins forestiers.

S'il est vrai que toute "coupe de bois" doit pouvoir accéder à ce que l'on appelle "port de camions", il est également vrai que les dégâts causés doivent être réparés.

Le Conseil Municipal étudiera les meilleures formules à mettre en place en accord avec les propriétaires-vendeurs, acheteurs et débardeurs.

REGLEMENTATION A SUIVRE EN CAS DE TRAVAUX SUR LE RESEAU

(exemple : traversée de la route par une colonne d'eau).

Avant tous travaux, il faut faire une demande en Mairie. Les diverses modalités à respecter seront expliquées ce moment-là.

En matière de voirie et après des années d'efforts, nous arrivons pratiquement en fin de programme puisque la quasi totalité de nos voies communales ont été goudronnées par enrobé dense.

Celles et ceux qui prennent la route chaque jour apprécient sûrement ce véritable privilège routier local.

Nous nous devons également de souligner la qualité du déneigement sur notre réseau communal et départemental.

à propos du cimetière

Une nouvelle réglementation a été mise en place. Ainsi, tout résident permanent peut faire l'acquisition d'une concession.

Il y a deux types de concessions :

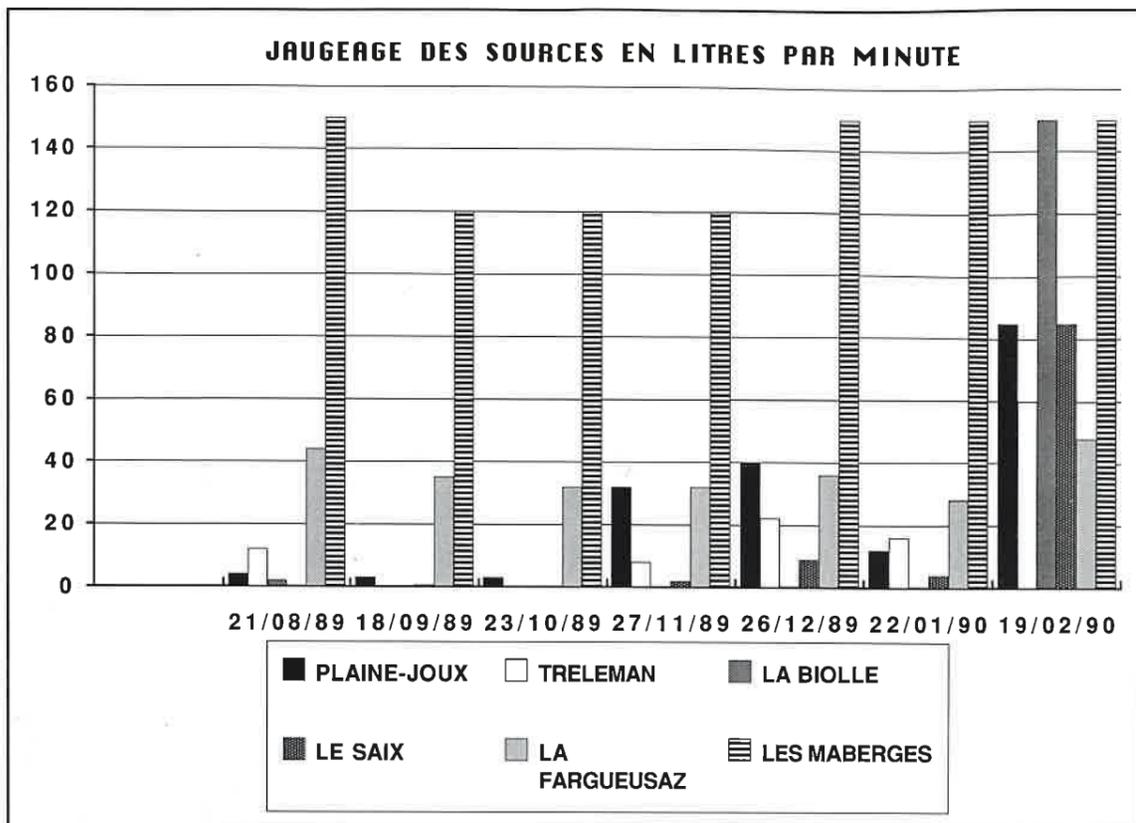
- la concession simple d'une surface de 3 m²,

- la concession double d'une surface de 6,25 m².

Le prix est fixé à 1 000 Francs le m².

Enfin, les-dites concessions ne sont accordées que sur engagement d'aménagement d'un caveau sans délai.

réseau d'eau de bogève



Notre réseau d'eau est alimenté par les sources suivantes :

"Le Mabergeres" - "La Fargueusaz" - "Contapif" - "Tréleman" et "Plaines-Joux", divisé en plusieurs services.

- Le Bas-Service : réservoir du "Croue",
- Le Moyen-Service : réservoir de la "Fargueusaz"
- Le Haut-Service : Réservoirs de "Contapif", "Tréleman" et "Mont-Plan".
- Le service de Plaines-Joux", distinct des trois précédents.

Les trois premiers services ont la particularité de tous s'équilibrer en cas de sécheresse ou baisse accidentelle d'une réserve, soit par pompage pour les Moyen et Haut Services depuis la station de pompage des "Mabergeres" (source du bas service) avec un relais pour le haut-service dans la chambre de manœuvre du réservoir de

la Fargueusaz, soit par vannes manuelles en sens inverse.

Le Service de Plaines-Joux est complètement autonome, donc en cas d'insuffisance de débit, il faut monter l'eau avec une citerne.

La contenance totale des réserves est de 950 M³ pour les trois services. La réserve est de 120 M³ à Plaines-Joux.

Les réseaux de distribution sont soit en fonte grise soit en fonte ductile, matériau imputrescible. Par contre la fonte grise présente l'inconvénient d'être fragile aux tassements et mouvements éventuels du terrain, provoquant parfois une rupture de canalisation, ce qui explique le manque d'eau chez certains abonnés durant les temps de repérage de fuite et réparation.

Les canalisations sont de calibre 150-100 ou 80 mm pour la plus grande partie de la commune et quelques petits tronçons sont de 60 mm.

Les réserves d'eau sont soumises à l'analyse périodique effectuée par la Direction Départementale de l'Action Sanitaire.

Le recensement et le résultat de ces analyses obligera la commune à procéder à la clôture des périmètres de protection des sources.

Il est bon de rappeler que nous avons réalisé des investissements considérables pour que chaque village soit alimenté.

Pour 1991, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer une majoration de 5 % du prix de l'eau.

à propos de la collecte des ordures

Plus jamais ça !



Le service de ramassage des ordures est pris en charge par le S.I.V.O.M. Celui-ci a passé depuis plusieurs années un contrat avec une entreprise privée qui acheminait les déchets du canton à la décharge de LULLY jusqu'au 1^{er} septembre, date de sa fermeture. Depuis, un accord provisoire de principe a été passé avec le Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Annemassienne. Nos ordures sont désormais entreposées sur le site de la déchetterie de BONNESUR-MENOGÉ, lesquelles sont ensuite transportées en décharge dans le département de Saône-et-Loire. Ceci a pour conséquence une augmentation sensible du coût de ce service qui de 700 000 F. en 1990 devrait s'élever à 950 000 F. en 1991 pour tout le

canton. Cette progression va se traduire par une augmentation de la taxe sur les ordures ménagères figurant sur les avis d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le coût du transport des ordures étant proportionnel au poids (environ 250 F. la tonne), nous demandons à chacun de brûler ce qui peut l'être, de trier les déchets, d'emmener les objets encombrants (exemple : vieux appareils ménagers, ferraille, ... à l'exception des gravats, des déchets de bois, etc...) dans des bennes de récupération installées à proximité de l'ancienne porcherie à BOEGE. L'accès à cette déchetterie est réglementé et surveillé. Elle est ouverte chaque samedi de 8 h 30 à 11 h 30.

Devant l'augmentation du volume des ordures collectées, dans un souci de protection de notre environnement qui constitue encore une des richesses de la Vallée, le S.I.V.O.M. a décidé d'adhérer au Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Déchets du Faucigny-Genevois, le SIDEFAGE. Ce syndicat a pour principal objectif la construction d'une unité de traitement des déchets et ordures ménagères. Cette unité, située au bord de l'autoroute à NANGY, sera opération-

nelle en 1994 et comprendra une déchetterie, une unité de traitement des déchets verts et des boues de station d'épuration (fabrication de compost) ainsi qu'une usine d'incinération. C'est un grand projet puisqu'il concerne 65 communes dans le département de la Haute-Savoie auxquelles se sont joints le S.I.V.O.M. de BELLEGARDE et le S.I.V.U. de l'Est Gessien représentant environ 200 000 habitants et 105 000 tonnes de déchets par an.

Le projet est bien avancé et apportera une solution globale satisfaisante tant au niveau des coûts qu'au niveau du respect de l'environnement.

bogève face à son avenir le p.o.s.

- Dans le souci de préserver à BOGEVE son caractère de village rural où il fait bon vivre,
- devant l'évolution grandissante de notre population,
- devant le risque de voir se développer une urbanisation effrénée compte tenu de la proximité de l'agglomération ANNEMASSE - GENEVE, le Conseil Municipal a été amené à reprendre la prescription du P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) déjà notifiée à la commune de BOGEVE en 1986 par Monsieur le Préfet (P.O.S. obligatoire dans le cadre des obligations imposées aux communes touristiques).

D'autres raisons ont amené cette décision :

- nécessité d'envisager un "parti d'aménagement" du territoire communal qui évite les constructions anarchiques et indésirables
- doter la commune d'un outil de décision en matière d'urbanisation,
- tenir compte des villages existants et de la nécessité de poursuivre l'aménagement du chef-lieu de BOGEVE dans un souci de bonne coordination,
- prendre en compte les viabilités existantes et surtout le problème de nos ressources en eau qui ne sont pas, malheureusement, inépuisables.

Le P.O.S. est un outil destiné à servir une volonté d'aménagement. Il permet d'assurer le développement de la commune en préservant

- des zones à construire,
- des zones agricoles,
- des zones artisanales ou d'activité,

- des zones forestières,
- des zones réservées aux équipements publics plus particulièrement dans la périphérie du chef-lieu.

Ainsi, grâce au P.O.S., BOGEVE aura la maîtrise totale de son espace.

Pour élaborer ce document juridique, le Conseil Municipal a fait appel à Monsieur SARTORI, architecte-urbaniste. Sont associées :

- la Direction Départementale de l'Équipement,
- la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt,
- la Chambre des Métiers,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- la Chambre d'Agriculture.

A ce jour, le dossier de projet du P.O.S. est en cours d'élaboration. Un premier zonage a été proposé. Les principes qui ont guidé cette opération ont été les suivants :

- ne pas amputer les espaces agricoles car il ne faut jamais oublier que ce sont nos agriculteurs qui protègent notre environnement,
- les zones reconnues constructibles s'insèrent dans les hameaux anciens ou secteurs récemment construits mais disposant de viabilités et de voies d'accès.

Par délibération, ce projet sera arrêté. Puis, le Préfet prendra un arrêté rendant public le P.O.S. A ce moment-là, ce document sera tenu à la disposition du public qui pourra donner son avis.



anciens combattants

Les anciens combattants à la cérémonie du 11 novembre 1990 organisée à Saint-André.

Forel René
Pinget Gilbert
Dubosson René
Pinget Alain

après la remise de leur décoration.

Félicitations et encouragement à tous nos anciens combattants.

association "la montagne"

Ecole de BOGEVE

L'année scolaire 1989-1990 s'est normalement déroulée à Bogève. Les effectifs sont pratiquement identiques ainsi que pour cette scolarité (90.91)

L'année 1989 a été marquée par le séjour de 4 jours effectué sur Paris par les deux classes primaires. Les enfants ont découvert entre autres:

Sur Paris :
La Tour Eiffel,
Le Sénat
Le Musée Grévin
Le bateau mouche
Montmartre
Notre Dame

Hors Paris :
Le Parc de Saint Vrain
Le Parc Astérix
Les châteaux de Versailles

En 1990, avec un budget moins important que dans le passé, en raison des sorties moins coûteuses, le calendrier de nos manifestations fut beaucoup plus léger. On peut toutefois se féliciter du succès et de l'aide apportée par tous à l'occasion de nos manifestations diverses.



Au niveau sportif, nos élèves ont normalement participé aux rencontres. Cette année en particulier, ils s'y sont bien comportés. Ainsi l'équipe grands garçons Berchet, Laupin, Bouvier a obtenu la première place au final départemental USEP de ski de fond. On peut les féliciter modestement bien sûr, ainsi que leur entraîneur qui a su les motiver, les préparer et qui a pu les mener. Ce résultat fait plaisir après les doutes du début d'année sur l'éventuelle participation de notre école au programme USEP.

L'hiver, certes bref, nous a permis de faire 8 sorties de ski au grand bonheur des débutants, qui, dorénavant ne le seront plus, ou presque plus. Les sorties piscines se déroulent actuellement.

La fête de Noël fut une réussite très drôle grâce à la présence des clowns. La soirée repas du 13 avril a connu un grand succès. Les tripes de Gilles Baud Lavigne sont toujours aussi bonnes.

En conclusion, nous renouvelons nos remerciements à tous ceux qui répondent d'une façon ou d'une autre à nos incessantes demandes de soutien.

Le nouveau comité élu à l'automne est le suivant :
Joel Bouvier, Nicole Laupin, Françoise Chardon, Brigitte Langéac, Sylvie Bouvier, Nicole Lancrenon, Michèle Hassine, Didier Malivoir.

Nos petits bogevans sur les marches du Sénat en compagnie de M. Raymond Bouvier

association stéphanoise

La Stéphanoise, surtout connue pour son activité théâtrale, est aussi et surtout une association paroissiale. Son but principal est de promouvoir la vie associative dans le climat le plus favorable qui soit en y intégrant des gens de tous âges et de tous niveaux.

Cette association née en 1925 a déjà fait ses preuves au sein de la commune.

Elle continue à se distinguer très favorablement avec une équipe nouvelle et dynamique, qui renoue son bâtiment tout comme son organisation mais qui conserve l'idée toujours plus forte de marcher ensemble main dans la main vers demain.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

Président :
Burnier Régis
Vice-Président :
Chardon Patrick
Secrétaire-Trésorière :
Chardon Christine
tél : 50 36 63 16

Responsable de location de la salle :
Christian Baud-Grasset
Tél : 50 36 98 07
50 36 84 46

à fond le tourisme

AVEC LE SYNDICAT D'INITIATIVE

Réactiver le Syndicat d'Initiative de BOGEVE, telle était la gageure de quelques bénévoles persuadés que l'avenir touristique de notre village passait par un service amélioré vis à vis de ceux qui avaient choisi de passer quelques vacances dans notre région.

Certes, le ski n'avait pas besoin de publicité sauf si, comme cela fut le cas, la neige se faisait de plus en plus rare. Le ski, une des facettes de ce que nous sommes susceptibles d'offrir aux amoureux de montagne.

Notre première saison d'été fut comme un défi et nous sommes parvenus à proposer des activités aptes à intéresser cette faune colorée qui visite notre petite commune. Des randonnées, bien sûr, mais également des renseignements destinés à dynamiser telle ou telle activité. La première année fut positive sur le plan du service mais rapidement le côté financier se fit plus pressant et dû être pris avec plus de considération. C'est pour cela que le bureau

décida de prendre en compte quelques organisations de manifestations. Retour de vogue, soirée cinéma, concours de belote, nocturne de ski de fond, furent autant de réussites et ceci dit sans aucune forfanterie, la preuve étant que pour cette année 91, le Syndicat d'Initiative s'autofinance pour ses dépenses de fonctionnement.

Ne pas se contenter du présent et prévoir l'avenir restent pourtant des préoccupations qui guident notre action. A cet effet, diverses propositions d'activités nouvelles ont été proposées au Conseil Municipal et l'espoir est grand de voir ces projets se concrétiser.

Installé dans un système d'économie rurale, BOGEVE ne doit pas négliger ce que le tourisme peut et doit nous apporter. Même si le touriste peut paraître

parfois dérangent par sa présence, sa soif de bouger, de découvrir, il ne faut pas oublier qu'il est la raison d'être de la Station des Brasses et que, de ce fait, il doit être ménagé, voire même protégé et bichonné.

Certains remarqueront que la station possède déjà son propre office du tourisme mais pour conserver et affirmer l'identité et la particularité de BOGEVE, notre village, nous pensons que notre propre Syndicat d'Initiative est indispensable.

L'été sera bientôt là et le même type d'animations organisées par le Syndicat d'Initiative tentera une nouvelle fois de dynamiser notre village.

Le bureau du Syndicat d'Initiative de BOGEVE vous remercie sincèrement pour votre participation à la vie de notre village mais nous souhaitons mettre en exergue ceux qui ont toujours répondu présents à nos sollicitations. Il s'agit des commerçants, tout d'abord, puis la Société Fruitière de BOGEVE, le Ski-Club de BOGEVE et la Stéphanoise. Un salut tout particulier également à Monsieur le Maire ainsi qu'à tout le Conseil Municipal.

Nous avons le bonheur d'habiter une région superbe. Alors, mettons-la en valeur et faisons le savoir; c'est notre plus belle richesse.

Devant la nécessité de travailler en intercommunalité, nous précisons que le Syndicat d'Initiative de BOGEVE travaille en liaison avec l'Office du Tourisme des Brasses et avec l'Office du Tourisme-Syndicat d'Initiative de la Vallée Verte.

Le Syndicat d'Initiative de BOGEVE, c'est Robert BAUD-GRASSET, Didier MALIVOIR, Brigitte VOISIN, Claude JULLIARD, Jean-Claude FOREL, Maryse CHARDON, Marcel BOJAGO et votre serviteur mais c'est également vous tous, habitants de BOGEVE.

Dominique PIROELLE



la cantine scolaire

La cantine scolaire vit normalement. Elle est en place durant toute l'année scolaire. Les repas sont assurés par monsieur Bojago. La surveillance et le service sont à la charge de madame Odile Bovet aidée très souvent par madame Fernande Duarte.

Merci à ces personnes pour leur dévouement. Une réunion aura lieu en juin afin de tirer le bilan de l'année écoulée et de faire des prévisions pour 1992.

*Le président :
Joël Bouvier*

le club sportif

Le club sportif est certainement l'une des plus anciennes associations de la commune, son but étant de promouvoir différents sports.

Depuis l'année dernière une activité football s'est créée suite à la construction de notre terrain de sport.

Toutefois son activité principale reste le ski. Nous avons cette année décidé de faire l'entraînement avec nos propres moniteurs ainsi qu'en collaboration avec l'E.S.F.. Nous remercions toutes les personnes qui ont pris part à cette nouvelle organisation. Pour cette saison 90/91, 26 enfants sont inscrits, qu'ils soient débutants ou qu'ils défendent leurs chances en compétition.

Depuis peu, en collaboration avec le syndicat d'initiative, le club sportif anime le village, principalement le premier dimanche du mois d'août avec la vogue annuelle, qui constitue la plus grosse recette pour son bon fonctionnement.

Nous remercions aussi la municipalité qui participe à l'élaboration du budget entraînement. Nous espérons apporter à tous nos jeunes le niveau de ski nécessaire afin qu'ils puissent s'ils le désirent en faire leur métier.

le football à bogève



Par suite de la création d'un terrain de football en 1988 au lieu dit "Les Chaix", nous avons constitué une équipe.

Nous encourageons tous les fans de ce sport à venir participer à l'entraînement tous les mercredis soirs à partir de 18 H 30 et durant l'hiver, celui-ci se déroule au gymnase de Boège le vendredi soir à la même heure.

Nous organisons quelques rencontres amicales avec des équipes extérieures et chaque été un tournoi est programmé.

Venez nous rejoindre et n'hésitez pas à apporter vos idées et votre soutien qui seront les bienvenus.

*Le responsable :
Raoul Chardon*



Le centre de secours de boège

Liste nominative de ses membres :

Chatelain Laurent

Médecin capitaine

Villaret Bernard

Médecin capitaine

Vaudaux-Ruth Joseph

Commandant le centre

(Lieutenant)

Debouvère Alain

Adjoint

(sous lieutenant)

sous-Officiers

Pinget Roland

Sergent-chef

Tritter Georges

Sergent-Chef

Saillet Georges

Sergent

Caporaux

Chatelain Jean Caporal

Chef

Charrière Noël Caporal

Saillet Pierre Caporal

Chatelain Lionel

Caporal

Gex Christian Caporal

Sapeurs

Chatelain Jean Luc

Ducrot Pascal

Dupraz Michel

Félisaz Sylvain

Genoud Christian

Lebaad Armand

Machot Maurice

Molliet Paul

Saillet Patrick

Sauthier Denis

Sutra Alain

Thuret Jean-Pierre

Vaudaux-Ruth Laurent

Rey-Millet Herve
Gex Marie-Christine

le centre de Secours du Canton de Boège a effectué 172 interventions en 1990.

dont :

BOEGE	56
BOGEVE	15
BURDIGNIN	18
HABERE LULLIN	15
HABERE POCHE	31
SAINT-ANDRE	14
VILLARD	16
SAXEL	5
SAINT JEOIRE	1
MEGEVETTE	1

EN 1989 le nombre d'interventions fut de 152

Le tennis club

Le tennis, à BOGEVE, c'est pratiquement une institution depuis plusieurs années.

Les adultes, certes, envahissent le court central et c'est avec un plaisir non dissimulé que beaucoup ont accueilli la construction du mur agrémenté d'un half-court.

Les enfants, par goût du sport, par mimétisme avec les parents parfois, se sont alors de plus en plus essayés au maniement de la raquette. L'idée vint alors de tenter de leur donner de bonnes bases en la matière. C'est ainsi que depuis trois saisons, une école de tennis a vu le jour à

BOGEVE. Une école de tennis rapidement prise d'assaut par nos enfants, garçons et filles. Leur professeur, leur copain, n'est autre que Cyril CORNU, une force de la nature, licencié au Tennis-Club de THONON, Club avec lequel il vient d'accéder à la troisième division nationale. Cyril CORNU, tout en gentillesse patiente, a su séduire les enfants qui le respectent et se font à chaque entraînement une joie de le retrouver.

Nous tenons à remercier Gilles BAUD-LAVIGNE pour avoir bien voulu mettre à notre disposition son terrain de tennis. Nous pouvons ainsi organiser les cours dans de parfaites conditions.

Bien sûr, cette école de tennis n'est pas gratuite mais pour que son coût ne paraisse pas trop élevé aux familles, les adultes, par le biais de leur tournoi annuel, en financent une grande partie. Cette année encore, les bénéficiaires du tournoi de fin juillet seront affectés à cette école bien sympathique.

Longtemps, le tennis à BOGEVE a pu paraître réservé à un trop petit nombre et puis, le dynamisme aidant, d'autres sont arrivés et se sont rendus compte de cet esprit bon enfant qui anime chacun des membres du Tennis Club de BOGEVE.

La porte est d'ailleurs toujours ouverte aux adultes, bien sûr, mais aussi aux enfants qui agrémenteront fort bien des mercredis après-midi désœuvrés. D'ailleurs, afin d'offrir un service encore meilleur, la surface du court principal, vieille de dix ans, sera refaite avant l'été.

Cela nous promet déjà un superbe tournoi 1991.

Dominique PIROELLE



la coopérative laitière

L'agriculture demeure bien vivante à Bogève. Malgré les contraintes que font peser sur la profession, les quotas. Les 22 agriculteurs en activité ont produit :

en 1989 : 1 518 000 Kgs de lait
en 1990 : 1 550 000 kgs de lait.

Cette collecte est vendue en totalité à la Société GIROD de Saint Julien pour la fabrication du Reblochon. Ces chiffres apportent la preuve du dynamisme et de la capacité d'adaptation des paysans de notre collectivité qui ont pu se moderniser en pratiquant pour bon nombre d'entre eux une activité annexe,



source de revenus complémentaires. Avec une moyenne d'âge de 47 ans, l'entretien de l'espace rural n'est pas encore menacé.

En ce qui concerne la coopérative laitière, sa pérennité n'est plus assurée, si l'on tient compte de la diminution du nombre des acheteurs de lait et de la concentration des outils de transformation.

C'est la raison qui a poussé le conseil d'administration de la société fruitière à marquer une pose dans les investissements.

En 1989, nous avions l'intention de fermer la porcherie pour cause de nuisances, pour les riverains et l'encombrement de la station d'épuration. Ce principe nécessitait l'obligation de refroidir le sérum pour le diriger ensuite vers un concentrateur. En raison des incertitudes précitées et du coût de l'investissement (390.000 F H.T.) nous avons renoncé.

Deux faits importants ont ponctué la vie de la fromagerie ces deux dernières années :

1 - l'arrêt de travail de notre gérant a interrompu le fonctionnement de l'atelier pendant une année. Actuellement, l'activité a repris à 50 % ..

2 - le départ du plus important producteur qui, refusant la servitude de livraison bi-quotidienne de son lait, et optant pour l'installation d'un tank à lait individuel à la ferme, a provoqué quelques remous au sein de la Société Coopérative. Ces péripéties, toujours

ennuyeuses et regrettables appartiennent déjà au passé et doivent être oubliées.

Quoiqu'il en soit, la coopérative se doit de poursuivre sa mission, au service de tous les producteurs de lait, en harmonie avec son gérant-fabricant.

Le Comité

le club des aînés



Tel est le titre de notre association fonctionnant depuis 8 ans dont la responsable est maintenant Madame Monique GOY.

Les réunions hebdomadaires sont attendues et suivies par de fidèles adhérents.

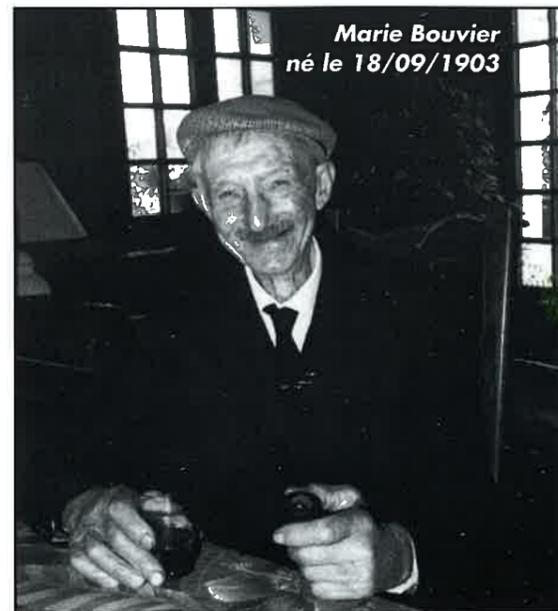
Nous faisons appel à de nouveaux retraités, quel que soit leur âge, pour nous rejoindre dans la gaieté et l'amitié. Pourquoi n'aurait-on pas une fête à nous dans l'année ou de petites sorties en car dans notre beau département ?

Ce sont des projets qui pourraient se réaliser grâce à l'appui de nouveaux adhérents plus jeunes et de l'appui de notre municipalité.

Comme la vieillesse n'a pas d'âge... et qu'à 60 ans on est VIEUX (les jeunes le disent) le rassemblement ne peut que nous apporter la joie de vivre.

Nos doyens; témoins et acteurs de nos évolutions.

Le travail et les années n'ont rien enlevé à leur bon sourire.



bibliothèque

Dès la fin des classes La bousculade est garantie à la bibliothèque de Bogève, le lundi soir. Les enfants veulent tout voir, tout de suite et chacun veut être servi le premier.

Mais quelques uns attendent sagement la fin de la distribution car ils ont lorgné des titres que d'autres ont déjà lus.

Pour les grandes personnes c'est autre chose. Celles qui viennent avec leurs enfants se servent en même temps. Mais les rares qui viennent pour elles-mêmes, prennent leur temps et ont un large choix .

Nous déplorons vivement que trop peu de grandes personnes viennent. L'été dernier nous avons signalé la tenue de la bibliothèque au Syndicat d'Initiative.

Beaucoup de personnes connaissent son existence, mais disent n'avoir pas le temps de lire, c'est dommage.

Pour moi, responsable bénévole de cette activité, c'est un plaisir d'être là à la disposition des Bogévans de toujours ou de passage.

N'hésitez pas à venir découvrir le plaisir de la lecture au jour et heure d'ouverture suivants :

TOUS LES LUNDIS SOIRS
DE 16 HEURES 30 A 18 HEURES

Marie Cheneval

école de musique

Lorsque l'Ecole de Musique de la Vallée Verte fût créée en 1983 par quelques passionnés, peu de gens croyaient au succès de cette entreprise.

Pourtant, grâce à la ténacité d'un petit noyau, à l'écoute et l'aide des élus, cette Ecole est, 8 ans après, en pleine forme.

Savez-vous qu'avec 125 élèves inscrits en musique, 50 en danse, nous sommes au niveau des Ecoles de La Roche sur Foron et d'Evian.

Avec ses 10 instruments enseignés, le solfège et, depuis Septembre 90, la danse, l'Ecole progresse et s'enrichit régulièrement.

Les élèves pourraient cependant être beaucoup plus nombreux.

Malheureusement, les aides financières étant insuffisantes, il s'avère que les cours ne sont pas à la portée de tous.

Des efforts sont cependant faits : l'A.D.D.I.M., l'organisme départemental promouvant la musique, nous aide depuis 1990. Dans la Vallée, les crédits à la culture nous permettent également une meilleure gestion.

Notre but est de rendre accessibles au plus grand nombre les cours d'instruments afin que nos enfants puissent acquérir une formation musicale de qualité.

Nous faisons confiance à l'avenir.

La Présidente
Sylvie Roy

club de danse

CLUB DE DANSE DE LA VALLEE ZOU VERTE

Avec plus de 200 adhérents l'automne dernier le club de danse a bien débuté sa 9^e année d'activité.

Ces adhérents proviennent très largement des 8 communes de la Vallée, mais aussi de Belleaux, Lullin, Fillinges, Bonne et même souvent de Viuz, Saint Jeoire etc...

Rappelons que le Club Zou Verte propose des cours de danses que l'on dit de société (Valse, tango, rock, Cha-cha, samba...) à toute personne intéressée par cette activité quelque soit son âge et ses connaissances dans le genre (débutants ou avancés).

Enfants 6 à 12 ans : Rock'n roll le mercredi

Jeunes 12 ans et plus :
Rock'n roll et toutes danses : le samedi

Adultes à partir de 16 ans :
toutes les danses et rock Le mercredi
rock avancé le lundi

Notons que le 15 décembre 1990 à Cluses, le club a remporté sa première coupe de Rock'n roll grâce à une forte et sympathique équipe d'enfants et de jeunes.

Bravo et merci à tous

Pour le comité,
François Paccot, Professeur

P.S. Pour animer vos soirées, pensez aux démonstrations de ballets du Club Zou Vallée verte. A bientôt.

a.c.c.a. bogève

(Association Communale de Chasse Agrée)
"La Nature est notre Culture"

Cette petite phrase que les chasseurs ont pour devise, en dit long sur le respect du patrimoine culturel et traditionnel de ce monde rural auquel nous appartenons.

Depuis la mise en place des A.C.C.A., les chasseurs ont eu pour mission d'assurer la gestion et le développement de la faune sauvage.

Grâce à une bonne connaissance du cheptel existant, des prélèvements raisonnés, un nourrissage d'appoint pendant les périodes hivernales et l'aménagement du biotope pour les espèces en difficultés, les chasseurs ont réussi à obtenir une grande richesse de la faune sauvage ce que tout un chacun peut

constater lors de promenades en forêt ou en montagne.

La chasse c'est aussi la répression du braconnage, le dédommagement aux agriculteurs des dégâts causés par les gibiers (1 million de F. cette année dans le département), c'est encore la protection et la création d'habitats

naturels, la réimplantation et la protection d'animaux tel le mouflon, le chamois, le gypaète barbu etc..

Et pourtant, la chasse est attaquée, bafouée, critiquée par des minorités extrémistes soit dites protectrices de la nature ou écologistes. Leurs sièges et leurs militants sont dans les villes, leur but ? s'accaparer une nature à laquelle ils n'apportent pas d'actes concrets seulement des mots. Ils ne font pas, ils disent. Ils disent, chasseurs assassins, agriculteurs pollueurs et autres quolibets de même facture. Nous on dit que bientôt nous ne pourrions plus tuer, veaux, vaches, cochons, sangliers pour les nourrir car la sensiblerie nous gagne. Ha! si ils connaissent le cri affreux de la salade que l'on arrache du jardin et du germe de soja qui craque sous la dent.

Le crime n'existe pas dans la nature, chasser c'est naturel.

Soyons réalistes et prenons un exemple de régulation par la chasse du sanglier. Le cheptel est évalué à 4000 animaux sur le département. La chasse et la perte due aux collisions avec les voitures environ 2000 animaux tués. Si la chasse est interdite sur une période de 10 ans, nous aurons un cheptel sangliers d'environ 102000 animaux, soit 1 sanglier pour cinq habitants. Bonjour les dégâts, et là ce ne sera plus les chasseurs qui paieront. Restons les pieds sur terre, pas dans le béton.

Le comité



Le club de la jeunesse sportive de la tour

Le Club de la Jeunesse Sportive de La Tour a fêté ses 15 ans le 24 juin 1990. Au cours de cette magnifique journée où se sont réunis tous les anciens du club et présidée par de nombreuses personnalités, notre ami Robert GAVARD s'est vu remettre la Médaille d'Argent de la Jeunesse et des Sports pour ses quinze années de bons et loyaux services au sein de ce club.

Le 3 février 1991 a eu lieu la traditionnelle "FOOTASKI", pour sa sixième édition, sur le magnifique plateau de "Plaine-Joux" aux Brasses.

A l'issue de cette journée très ensoleillée et enneigée, 250 concurrents avaient été accueillis pour disputer cette superbe course réservée aux licenciés de football de la Haute-Savoie et du Pays de Gex.

A cette occasion, une Médaille de Bronze a été attribuée à Monsieur Marcel RICHARD, ancien Receveur des Postes de BOGEVE, pour avoir assuré pendant cinq ans le secrétariat du Club de La Tour et de la Footaski.

Pour cette saison 1990/1991, 120 licenciés sont répartis en 10 équipes soit : 2 débutants, 2 poussins, 2 pupilles, 2 seniors, 1 vétérans, 1 féminine en entente avec le club d'AYZE.

Une très bonne saison pour toute cette petite jeunesse qui promet des jours heureux à ce club.



Le plus âgé et le plus jeune récompensés lors de la footaski

Paul Bonneau

66 ans, Maire de Sauvigny (ain)

Sylvain Berchet

6 ans,

fil de m. et mme Gilles Berchet instituteurs domiciliés à Bogève

Pour ce qui est des adultes, une saison au ralenti; nous leur souhaitons de pouvoir accéder à la catégorie supérieure la saison prochaine.

Le Président et son Comité adressent leurs vifs remerciements aux communes et aux Etablissements CHEVRIER, sponsor officiel du club sans qui le club trouverait d'énormes difficultés pour subvenir à ses besoins.

Par la présente, nous leur présentons tous nos remerciements pour la confiance qu'ils nous accordent depuis de nombreuses années.

Le Président et son Comité.



la brassette

Le dimanche 12 août 1990, l'ambiance était à la fête au village de BOGEVE avec la deuxième édition de la course pédestre "La Brassette" qui offrit une belle animation.

Cette deuxième montée des Brasses a réuni près de 200 coureurs avec une forte participation de Bogévans.

Les adultes, avec un parcours de 14 km, purent découvrir le Massif des Brasses. Ils ont dû défier à la fois ses 350 mètres de dénivellation et un soleil de plomb.

Une innovation enrichissante pour le spectacle :

deux courses pour enfants.

Une belle course qui se clôtura par une sympathique remise des prix sur la place du village. Un repas sous chapiteau terminait cette matinée ô combien sportive et épuisante pour certains coureurs !

Dès maintenant, nous donnons rendez-vous à tous le dimanche 11 août 1991 pour la troisième Brassette.

à propos de la poste

Chaque opération faite au guichet d'un petit bureau de poste est très importante pour son maintien, que ce soit la vente de timbres, le dépôt d'une lettre recommandée ou d'un paquet, l'émission ou le paiement d'un mandat, les retraits d'argent avec le compte chèque postal, toute opération de C.N.E.

La Poste vous propose de nombreux services. Voici les principaux dans le domaine de la communication :

- envois très urgents Chronopost,
 - envois quotidiens, le colis délai garanti (j + 1 dans le département, j + 2 partout en France),
 - envois moins urgents Colieco de j+3 à j+4,
 - envois spéciaux : le recommandé, la valeur déclarée;
- et maintenant les services financiers :
- la Caisse d'Épargne,
 - l'Épargne Logement,
 - l'Épargne Boursière,
 - une épargne plus souple, le P.E.P.,
 - le Compte Chèque Postal,
 - pour les jeunes de 13

à 18 ans, le Compte Odysée.

L'importance d'un Bureau de Poste, ce sont les objectifs annuels, en priorité le Compte Chèque Postal, la Caisse d'Épargne.

Depuis novembre 1990, la dernière levée du courrier se fait du lundi au vendredi à 16 heures, le samedi à 11 h 30.

Depuis le 1^{er} janvier 1991, les chèques postaux et bancaires doivent être libellés au nom de la Poste et non plus au nom du Receveur des P.T.T.

Le numéro de téléphone du Bureau de Poste de BOGEVE est le 50 36 62 26.

Le retrait d'argent par Carte Bleue au guichet du Bureau de Poste de BOGEVE est prévu pour cet été.

coup de cœur d'un nouveau bogévan

UN SI JOLI VILLAGE
Vous est-il arrivé, un matin, à la faveur d'un soleil printanier, du chant d'un oiseau, de vous sentir bien, là où vous habitez ?
De vous dire qu'il n'y a peut-être pas d'autre endroit pour vous apporter cette plénitude, ce bien-être que l'on éprouve parfois, pour un instant, pour une image.

Il ne s'agit pas, ici, de faire l'apologie d'un mode de vie mais tout simplement d'essayer d'exprimer des sentiments que, par pudeur, on n'ose pas souvent exprimer. Le bonheur de vivre dans ce petit coin de Haute-Savoie se manifeste chaque jour, au réveil ou au coucher parce que on s'y sent bien tout bêtement.

Ce village, ce si joli petit village, je l'ai découvert il y a six ans et je me suis dit que c'était là qu'il me fallait vivre une partie de ma vie. Vivre sa vie, certes, mais la vivre au milieu



Monsieur Didier Malivoir
notre nouveau receveur et son épouse.

de ceux qui avaient déjà façonné cet environnement, ceux qui avaient préservé le milieu rural, ceux qui avaient choisi, un jour, de jouer aussi la carte du tourisme. Un pari mais un pari indispensable pour que BOGEVE se développe et attire de plus en plus de visiteurs. Car, enfin, ceux qui ont choisi de venir passer quelques vacances dans notre village, il est évident qu'ils recherchent les mêmes choses que nous qui y habitons à longueur d'année. Ils viennent profiter du calme, de cette douceur de vivre, de la qualité de vie si patiemment établie.

BOGEVE, c'est un cadre particulier mais c'est aussi ses habitants que l'on rencontre d'abord puis que l'on cotoie avant de les connaître, avant qu'ils vous connaissent. Et puis, lorsque vous les avez compris, ils vous font partager ce qu'ils aiment et ce n'est qu'à cet instant que BOGEVE se dévoile, se découvre.

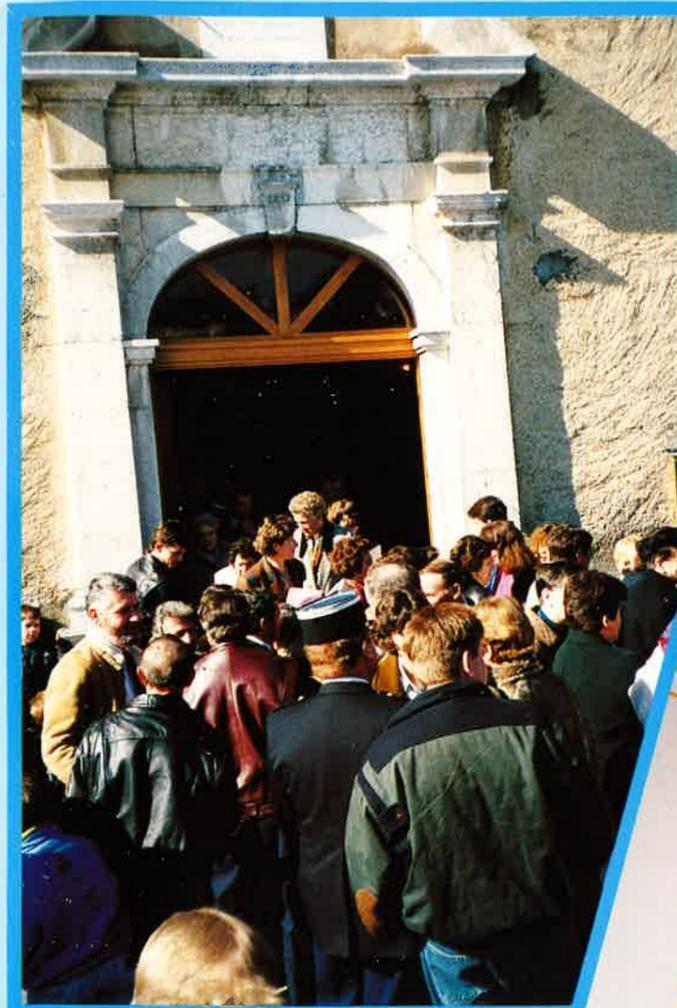
Envier un enfant le jour de la rentrée des classes, par un matin de septembre, humer l'odeur des foins par un après-midi d'été, regarder anxieusement la neige tomber par un soir d'hiver ou s'émerveiller des milliers de fleurs qui envahissent les pâtures au début du printemps, chaque saison a son attrait, chaque mois a son occupation, chaque jour est comme une ode, une ode à la vie.

Aujourd'hui, ce si joli petit village doit encore croître, doit encore se transformer pour continuer à vivre mais il est important qu'il garde son identité, sa particularité afin d'être toujours aussi attirant pour les touristes mais qu'il reste toujours aussi naturel pour ceux qui y vivent et qui en vivent.

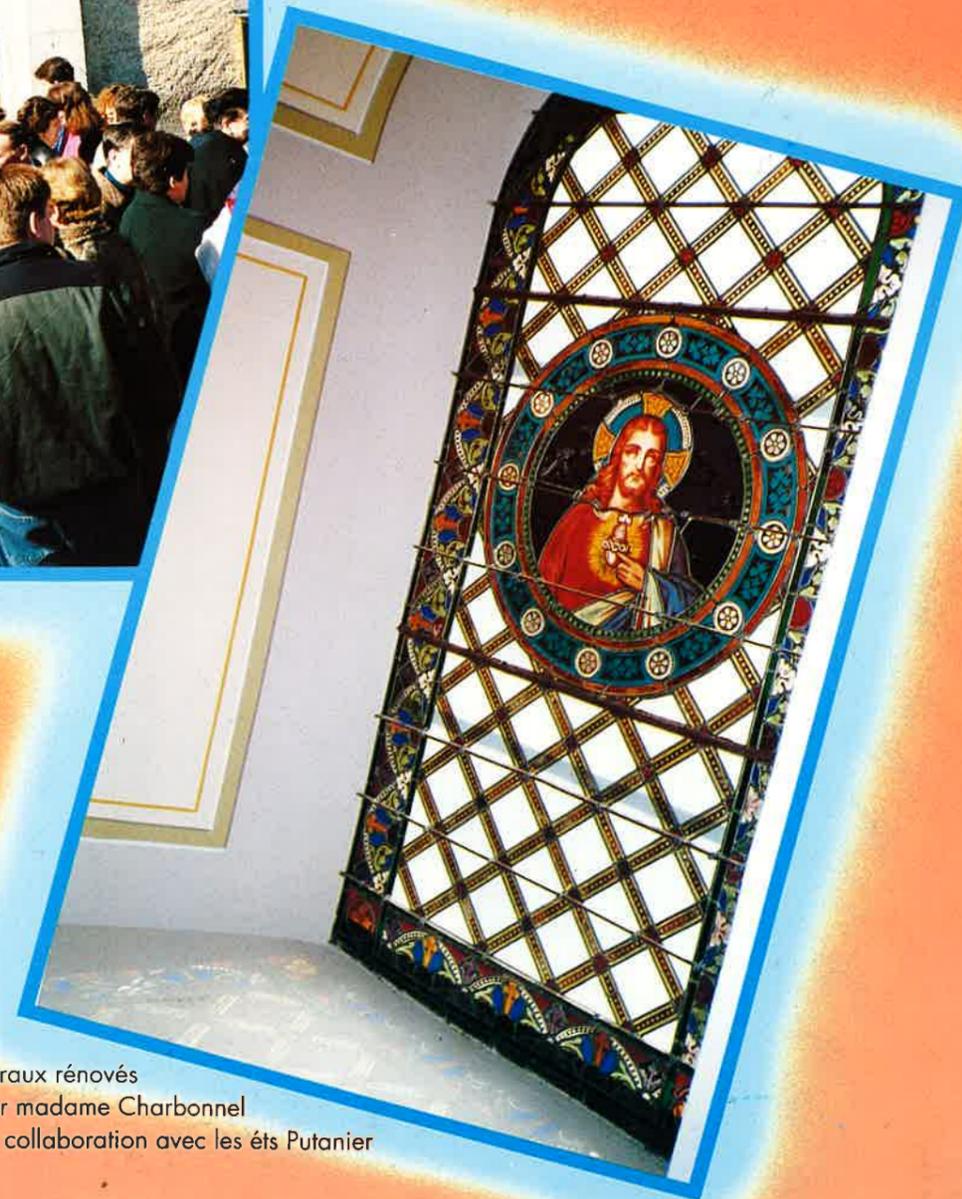
Sans plonger dans une quelconque démagogie, il me plaît souvent, à ceux qui me demandent si je suis heureux, de leur dire tout simplement : "Je vis à BOGEVE", et cela veut dire beaucoup plus que n'importe quel discours.

Dominique Piroelle

inauguration de l'église le 24 février 1991



Sortie de l'église



Vitraux rénovés
par madame Charbonnel
en collaboration avec les éts Putanier

